

Urbanisme dans l'agglomération dijonnaise : une autre idée de la démocratie !

Nous, **collectif d'associations agissant, entre autres, dans nos quartiers et communes pour la promotion et la défense de l'environnement de la métropole dijonnaise**, exprimons notre indignation concernant l'attitude des élu.es métropolitain.es lors de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD).

Nous leur présentons ici **une autre idée de la démocratie** et saisissons les députés Côte-d'Oriens nouvellement élus quant aux choix nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ces choix, qui **impacteront gravement l'habitabilité** de nos communes dans les années à venir, nous préoccupent, tout autant pour les plus jeunes que pour les plus anciens des citoyens.

Rappelons les faits

Au cours de l'année 2019 qui a vu l'élaboration du PLUi-HD, une enquête publique a été menée. Comme le prévoit la loi, le Tribunal administratif a nommé une Commission d'enquête indépendante qui a rendu un avis consultatif. Sur les 1 300 observations du public, la plupart n'ont pas été prises en compte.

Du 2 novembre au 3 décembre 2021, au cours d'une nouvelle enquête publique sur la modification n° 1 du PLUi-HD, 373 observations ont été exprimées. Celles-ci ont été reçues puis analysées par les Commissaires enquêteurs, qui ont retenu pour leur rapport des propositions et corrections significatives du public. Cette fois encore, les commissaires enquêteurs n'ont pas été entendus, mais ont réagi !

Des attitudes méprisantes révoltantes

Le 24 mars 2022, lors de la réunion du Conseil Métropolitain, le vice-président en charge de l'urbanisme et président de la Société publique locale d'aménagement a balayé le travail des commissaires enquêteurs, en déclarant : « Lorsque vous nous parlez des commissaires enquêteurs, on se croirait revenus dans les Comités de salut public sous la Révolution française ! » et « Connaissez-vous la culture, la provenance des commissaires enquêteurs ? Ils viennent de milieux ruraux et ne comprennent pas un certain nombre de situations. »

Nous soulignons **que ni le Président ni aucun des élus du Conseil présents n'ont émis de remarque ou de demande d'éclaircissement devant cet inadmissible déni de démocratie ...**

La réaction des commissaires enquêteurs ne s'est pas faite attendre : **"Inacceptable qu'un élu remette en cause notre légitimité"**, publiée le 19 avril 2022 dans le *Bien Public*.

Selon nous, **respecter la démocratie, c'est aussi accepter la parole des habitants**, qui ont fait la démarche de déposer des observations et celle des Commissaires enquêteurs, dont la mission est de porter cette parole et d'émettre un avis. Nous pensons que ces conclusions, dans le cadre d'une enquête publique relative à un projet qui va affecter la vie des 250 000 habitants de l'intercommunalité pour les décennies à venir, méritent mieux que le mépris affiché par ses concepteurs.

Le flou entretenu

Les propos du vice-président de **Dijon Métropole sont aussi l'aveu de la complexité des règles de la planification urbanistique locale.**

Plus de 1 000 pages jalonnées de calculs obscurs, d'acronymes et de concepts flous seraient à la portée de simples citoyens quand, aux dires de M. Pribetich, les commissaires enquêteurs n'y auraient rien compris ? **Nous sommes loin de la transparence attendue...** pourtant recommandée en août 2019 par la Commission d'enquête.

Les réponses des élus de Dijon Métropole aux observations sont, pour la plupart, **justifiées par un objectif quantitatif de logements semblant plus fondé sur des critères politiques**, que démontré par les réels besoins des habitants et les éléments du contexte climatique. Nous déplorons aussi que **les nombreux sites de projets constituent de véritables cartes blanches laissées aux investisseurs et promoteurs**, permettant d'échapper à la nécessaire préservation de la nature et du patrimoine dans nos quartiers. Nous soulignons

enfin que cette artificialisation outrancière est facilitée par le pouvoir de préemption des maires sur les propriétés.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons :

- et si le flou était maintenu sciemment pour éviter les recours des riverains ?
- et si l'intérêt des investisseurs pour la défiscalisation primait sur le bien-être des habitants ?
- et si l'obtention d'un énième label "pseudo-écologique" ou les performances architecturales comptaient plus que la préservation des arbres et de la pleine terre ?

Est-ce là la conception que nos élus se font de leur rôle au sein d'une démocratie qui devrait être à l'écoute et prendre soin des citoyens ?

Une autre idée de la démocratie

Devant ce **bafolement de la démocratie** et face au dédain ou à l'indifférence des élus métropolitains, nous continuons à alerter !

D'autant plus qu'avec l'urgence climatique, l'agglomération dijonnaise - faiblement arborée (1) - est **particulièrement exposée aux risques pour la santé**. En 2003 - année de canicule, parmi 13 grandes villes françaises, Dijon a été en deuxième place après Paris, pour sa surmortalité (+ 93 %) du 1er au 19 août, par rapport aux années précédentes (2). Malgré cela, l'artificialisation de l'agglomération n'a cessé d'augmenter alors qu'il faut prendre en compte ces données scientifiques.

Face à la réponse inadaptée dans la fabrique d'une ville toujours plus dense, **nous pensons que la solution réside dans le pouvoir d'agir de chacune et de chacun. C'est pourquoi nos associations appellent tous les citoyens à nous rejoindre.**

Notre vision de la démocratie se concrétise, entre autres, par une **commission de réflexion et d'harmonisation de l'urbanisme** à l'échelle des grands quartiers de l'agglomération. Composée d'experts en urbanisme et en architecture, de scientifiques et sociologues, d'associations œuvrant pour la protection de l'environnement, d'habitants et d'associations de quartier, cette commission permettrait une **rencontre entre les concepteurs de l'urbanisme et les habitants experts de leurs quartiers.**

Dans le respect de chacun, les bénéfiques seraient de dresser une analyse complète des risques et de co-construire des solutions résilientes qui préviennent des dérives générant à plus ou moins long terme un mal-être de tous.

Enfin, **nous demandons aux députés nouvellement élus des 5 circonscriptions de Côte-d'Or qu'ils se positionnent** sur les sujets de la promotion et de la défense de l'environnement :

- quelles procédures d'urbanisme et d'aménagement du territoire prévoyez-vous pour le **respect du vivant, humain et non-humain** ?
- quelle est votre vision quant **aux règles de participation du public** ?
- pour **l'équilibre du territoire**, envisagez-vous la "démétropolisation" ?

Nous sommes disponibles pour leur apporter nos témoignages et partager notre expérience pour que se mette en place, sur l'ensemble de la métropole dijonnaise **et partout en France, un urbanisme participatif, sobre et soutenable.**

(1) Kemap <https://www.nosvillesvertes.fr/data>

(2) Vandentorren S. et al., Am J Public Health. 2004;94:1518-1520

Associations signataires :

Association du Quartier des Ateliers - Bien vivre dans le quartier Larrey - Cayen Environnement - Comité de quartier de la Montagne Sainte Anne - Ensemble pour Chenôve - Les Amis des Hauts de Dijon - Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage - Les Ami-es des Lentillères - Les Habitants de Mirande-Montmuzard-Université de Dijon (H2MU) - Les Riverains du 30 octobre Porte Neuve - Les Riverains du quartier de Larrey - Quétigny environnement
collectif.assocs.dijon@gmail.com

Avec le soutien de :

L'atelier de l'écologie politique - Collectif Dijon Passion Patrimoine - Les Amis de la Terre Côte-d'Or - Patrimoine Environnement Bourgogne-Franche-Comté - Préservons nos arbres en ville

Communiqué du 27 juin 2022